

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **22 juin** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **16 juin** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Adeline GIRARD, Catherine GIACOMETTI, Michaël RAFFORT, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Alain ETIEVENT (pouvoir donné à Thierry MONIN), Eric LAZARD, Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Adeline GIRARD), Victoria CESAR (pouvoir donné à François-Joseph MATHEX), Emilie RAFFORT, Sandra ACHOUR, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	12
Suffrages exprimés	15
Vote pour	15
Vote contre	0

Attribution d'une subvention pour le collège Jean Rostand de Moûtiers

DÉLIBÉRATION N° 84/2022

Monsieur le Maire expose :

Le collège Jean Rostand de Moutiers a sollicité la commune des Allues afin d'obtenir une participation financière pour participer à un voyage scolaire à Paris.

Ce voyage concerne 11 enfants domiciliés sur la commune des Allues scolarisés en classe de 5^{ème}.

Ce voyage s'inscrit dans un projet pédagogiques interdisciplinaires et offre une ouverture culturelle aux enfants en découvrant les monuments historiques comme Versailles, la Tour Eiffel et le Sacré Coeur notamment.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande, à titre exceptionnel et ce, afin de faciliter le départ des ces élèves qui ont été privés de sorties scolaires durant les deux dernières années compte tenu de la crise sanitaire.

La participation proposée est de 15€ par élèves domiciliés sur la commune des Allues. 11 élèves sont concernés, soit une participation communale de 165€.

- *Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.*

- **CONSIDÉRANT** la demande du collège Jean Rostand sur une participation financière pour organiser un voyage scolaire à Paris pour les élèves de 5^{ème}.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement exceptionnel de 165€ pour participer à l'organisation du voyage scolaire à Paris du collège Jean Rostand,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget principal de l'exercice en cours à l'article 65738.

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN



Affichée le 01/07/2022